



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION  
AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS  
NATIONAUX POUR L'ORGANISATION DES  
CLASSES CHÂTEAU EN 2022**

**DÉCISION N° DM-22-067  
EN DATE DU 18 FEVRIER 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4<sup>ème</sup> maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du service pédagogique du Centre des Monuments Nationaux pour l'organisation d'ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles, dans le cadre des « classes Château de Vincennes » (5 classes) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec le Centre des Monuments Nationaux, sise 1 avenue de Paris 94300 Vincennes, une convention relative à l'organisation des « classes Château de Vincennes », pour l'année 2020/2021, pour 5 classes, pour un montant total de 2 600 € (DEUX MILLE SIX CENTS EUROS), soit 130 € par séance pour 4 séances par classe.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

|   |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20220218-Imc1H9381H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 18/02/2022<br>Date de Publication : 18/02/2022 |
|---|